

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 2G/3G/4G

Plus de 25 000 sites 4G en service au 1^{er} novembre 2016

Maisons-Alfort, le 4 novembre 2016 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles. Elle enrichit également ses outils de datavisualisation et notamment l'observatoire cartographique lancé le mois dernier, grâce aux propositions d'amélioration transmises par les utilisateurs.

1. Déploiement des réseaux mobiles au 1^{er} novembre 2016 : plus de 29 500 sites autorisés en 4G

Au 1^{er} novembre 2016, **29 528 sites sont autorisés, dont 25 085 en service**, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Les demandes d'autorisation des sites 4G sont restées soutenues avec **une hausse de 2,4 %** par rapport au total du mois dernier (2,8 %).

En France, 4 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G en France :

21 180 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la **bande 800 MHz (+ 4,1 % sur un mois)**.

15 566 sites sont autorisés pour la 4G dans la **bande 1 800 MHz (+ 4,5 % sur un mois)**.

19 510 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 1,4 % sur un mois)**.

443 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz (+ 33,4 % sur un mois)**.

Pour mémoire, la bande 700 n'est actuellement disponible pour le très haut débit mobile que dans quelques zones ouvertes le 6 avril dernier. Plus d'informations sur ces zones et les prochaines phases de déploiement :

<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/la-bande-700-mhz/carte-interactive-du-deploiement/#menu2>

Le bilan des sites 4G **mis en service** en métropole s'établit comme suit :

1. Bouygues Telecom (9 801 sites, + 337 en octobre)
2. Orange (9 542 sites, + 150 en octobre)
3. SFR (8 575 sites, + 519 en octobre)
4. Free Mobile (7 088 sites, + 178 en octobre)

2. Observatoire cartographique et nouveau site.opendata : des outils de datavisualisation au service des utilisateurs

L'ANFR a lancé début octobre une nouvelle **cartographie de l'observatoire** disponible sur le site www.anfr.fr (onglet « gestion des fréquences & sites »). **Cette plate-forme collaborative s'enrichit aujourd'hui de nouvelles fonctionnalités** qui répondent aux propositions d'évolution des utilisateurs reçues par l'ANFR depuis son lancement. Ainsi, il est désormais possible de réaliser des requêtes filtrées par date de mise en service des antennes, d'obtenir les indications sur les sites mutualisés ou encore d'alerter directement l'ANFR, site par site, sur d'éventuelles anomalies des données.

Lien vers l'observatoire cartographique : <http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/lobservatoire-en-carte/>

¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

L'ANFR vient par ailleurs de publier son nouveau site Open Data « data.anfr.fr », qui rassemble ses jeux de données ouverts.

Ce site facilite l'exploitation de ces données grâce à la mise à disposition de fonctionnalités avancées : moteur de recherche, présentation des données sous la forme de carte personnalisée ou tableaux de bord.

Il éclaire sur les activités de l'Agence et contribue à une meilleure compréhension par le public de données parfois complexes.



Avec ces deux plates-formes, l'ANFR poursuit son orientation vers l'Open Data en proposant, grâce à la data-visualisation, des outils pour donner du sens aux données brutes publiées.

 **Suivez l'ANFR sur twitter : @anfr**

Par communiqué du 9 octobre 2012, les Ministres en charge du Redressement Productif et de l'Economie Numérique ont souhaité rendre le processus de déploiement des opérateurs plus transparent par la mise en place d'un observatoire des déploiements dans les réseaux mobiles. Les Ministres ont demandé que cet observatoire s'appuie sur l'expertise de l'Agence nationale des fréquences. L'ANFR est un établissement public administratif placé auprès du ministère chargé des Communications électroniques. La structure et le fonctionnement de son Conseil d'administration garantissent la prise en compte des intérêts de tous les affectataires de fréquences.